de notre parti reconnaissent depuis longtemps y a des fières et glorieuses traditions dans les que certaines modifications doivent être effectuées au sein de nos forces armées. Il avait alors déclaré:

Nous devrions remanier la stratégie de défense et les forces militaires du Canada par la suppression des dépenses inutiles affectés à des moyens désuets de défense, compte tenu des circonstances

Ceci est encore plus important. Nous devrions, dit-il,

Nous appliquer à constituer de puissantes forces. bien équipées et très mobiles, déployées stratégi-quement et pouvant être aéroportées sans délai n'importe où au Canada.

Cela faisait partie d'une déclaration de principe que nous avons faite il y a plusieurs années. Pour la remettre à jour je crois que la dernière partie devrait aujourd'hui être modifiée comme ceci: «pouvant étre aéroportées sans délai n'importe où dans le monde.» L'idée n'est donc pas nouvelle. Ce n'est pas une découverte récente. Le projet de loi qui nous occupe représente à certains égards le point culminant de cette idée; nous arrivons au point où il faut suivre la voie que nous avons préconisée il y a longtemps. Il me semble que pour s'acquitter du rôle de gardien de la paix dans le monde, une force unifiée et intégrée serait plus efficace que trois armes séparées.

Néanmoins, je crois que nous devrions procéder assez lentement dans le domaine de l'unification et de l'intégration. Je suis parfois embarrassé par l'interprétation que divers députés donnent à ces deux mots. Si l'intégration est déjà réalisée, et si le bill à l'étude vise seulement l'unification, je ne puis comprendre le raisonnement. Toutefois, il semble raisonnable et logique que nous ayons un seul service relevant d'un seul commandement pour arriver au genre de force que j'ai tenté de décrire. Du moins dans les premières étapes, il faudra plus de coordination entre les services qu'il n'en existe actuellement. Tout à l'heure, le ministre a parlé de lacunes dans la coordination entre les trois armes actuelles. On comprend facilement ces lacunes, qu'on soit intimement lié ou non à l'organisation des forces armées.

Si on reconnaît le nouveau rôle qui s'offre au Canada dans les affaires internationales, on peut, dans une certaine mesure, admettre jusqu'à un certain point l'intégration, et même l'unification. Mais je signale au minisd'établir une structure tout à fait nouvelle. Il poursuivre indéfiniment.

forces canadiennes, et à bon droit. Nous devrions agir très lentement, de façon à nous assurer qu'aucune tentative ne vise ou ne semble viser à anéantir ces traditions ou à les faire disparaître des annales glorieuses des forces armées du Canada.

• (8.40 p.m.)

Je ne prétends pas que le ministre tente, de propos délibéré, d'abolir ces traditions, mais des accusations ont été faites dans ce sens. Si nous agissons lentement, comme je l'ai proposé et comme le proposait, il y a plusieurs semaines, mon collègue de Fraser Valley, nous serons sûrs de donner à tous les membres de nos forces armées une juste idée du but envisagé, et notre objectif pourra ainsi se réaliser sans trop d'efforts.

Pour terminer, monsieur le président, je suggère au ministre et au leader du gouvernement à la Chambre que les débats, tant publics qu'à la Chambre, sur l'intégration et l'unification des forces armées ont assez duré. Il ne servirait à rien de poursuivre. Le comité de la défense a accepté un grand nombre d'amendements au projet de loi. Des instances ont été, sans aucun doute, présentées au ministre et à son ministère au sujet d'autres amendements.

Je sais qu'il en a, à la Chambre et ailleurs, qui s'opposent mordicus aux dispositions du bill réimprimé, mais je crois maintenant que nous sommes arrivés au point où prolonger le débat serait en pure perte. Je suggère au ministre de jeter, de concert avec le leader du gouvernement à la Chambre, un coup d'œil aux dispositions de l'article provisoire 15A du Règlement et d'invoquer certaines d'entre elles si ce débat, comme il semble le faire, dégénère en manœuvres d'obstruction destinées à nous faire perdre notre temps pour servir certaines fins.

A mon avis, les dispositions de l'article 15A du Règlement ne sont pas trop sévères. Le paragraphe 2 est ainsi conçu:

Pendant l'expédition des affaires courantes, un ministre de la Couronne peut proposer que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire soit, sauf s'il y est autrement pourvu, renvoyée au comité des travaux de la Chambre et, sur une telle proposition, le comité en est dès lors saisi.

Je n'étais pas à Ottawa à ce moment, mais j'ai entendu dire que le député de Winnitre que, dans l'intérêt du moral des militaires, peg-Nord-Centre était partisan de l'idée de nous ne devrions pas laisser perdre certains décider au moins, par voie de discussion, les éléments très utiles de nos forces et que nous limites du temps à allouer à ce débat au cas ne devrions pas aller trop vite, lorqu'il s'agit où certains députés seraient déterminés à le